



République Démocratique du Congo

MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET
ELECTRICITE

Unité de Coordination et de Management des Projets

UCM



Avance pour la Préparation du Projet - PPA

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
AU PROJET D'AMELIORATION DE LA DESSERTE
ET DE GOUVERNANCE D'ACCES A L'ELECTRICITE ET A L'EAU
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(P173506)**

Version définitive

Août 2021

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et description du projet

La République Démocratique du Congo (le Bénéficiaire) prévoit de mettre en œuvre le Projet d'Amélioration de la Gouvernance et d'Accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement (ci-après désigné le Projet) pour lequel elle a demandé une Avance pour la Préparation du Projet (PPA). L'Association internationale de développement (IDA) ci-après désignée (l'Association) a accepté d'accorder une avance à la préparation du Projet.

Le PPA sera géré par la Cellule d'Exécution du Projet (PIU) d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques (EASE), à savoir l'Unité de Coordination et de Management des Projets du ministère des Ressources hydrauliques et électricité (UCM). Conformément à l'accord du PPA et au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Bénéficiaire assurera la mise en œuvre de mesures et d'actions importantes afin que le PPA soit mis en œuvre conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale. En ce qui concerne les risques d'EAS/HS, les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel (EAS/HS) dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil seront tenues en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse de ces risques¹. De ce fait, il préparera, diffusera et mettra en œuvre le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) pour l'avance de préparation du projet.

Le projet EWAG s'articule en gros, autour de quatre composantes reprises ci-dessous :

- **Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance des sociétés d'Electricité et d'Eau potable :**
Cette composante visera à parachever le redressement de SNEL et REGIDESO, en se focalisant notamment sur les activités critiques de réforme et d'amélioration des performances qui permettront de remédier aux faibles tarifs de SNEL (pour les gros Client), aux arriérés de paiement, à la non-redevabilité et à l'inefficacité et l'opacité opérationnelles.
- **Composante 2 : Régulation des secteurs et renforcement des institutions :**
Cette composante visera à améliorer la gouvernance des services publics et à renforcer la capacité des institutions publiques en matière de gouvernance, réglementation, planification, coordination et contrôle des programmes pour les 9 gouvernements provinciaux prioritaires, COPIREP, ARE, ARSPE, MRHE, ANSER, OCE.
- **Composante 3 : Electrification basée sur le secteur privé dans certaines villes en provinces**
La composante mettra en place, à travers notamment SFI et MIGA, une combinaison de subventions, de crédits concessionnels et d'instruments d'atténuation des risques afin de mobiliser des investissements importants du secteur privé pour l'électrification de Kananga et Mbuji-Mayi ainsi que pour l'expansion de l'accès à l'eau potable dans la province du Nord-Kivu.
- **Composante 4 : Expansion de l'accès à l'Electricité et à l'eau potable dans le secteur public**
La composante financera la réhabilitation, la densification, l'expansion et les connexions de service dans certaines zones des réseaux de distribution SNEL & REGIDESO, avec un projet pilote pour impliquer le secteur privé dans l'exploitation et la maintenance du réseau de distribution électrique de

¹ <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

SNEL. La composante contribuera également à promouvoir le développement du capital humain en électrifiant et en fournissant de l'eau potable et des installations sanitaires à certains hôpitaux, laboratoires, centres de santé, écoles et bureaux de gestion de l'éducation, ciblés par les projets de santé et d'éducation financés par la Banque mondiale.

La zone d'intervention du projet, est présentée à l'annexe 2.

1.2. Description des activités devant être financées par le PPA

Le gouvernement a sollicité une avance de 6 millions de dollars pour entreprendre les activités préparatoires à l'appui du projet. Les fonds du PPA seront principalement utilisés pour les activités visant à aider à la préparation du projet et à assurer la réalisation des conditions de préparation pour sa mise en œuvre. Ces activités comprennent notamment :

- (i) L'élaboration du plan stratégique de passation de marché (PPSD) et du manuel d'opération du projet,
- (ii) Les études de pré faisabilité, de faisabilité et de préparation de dossiers d'appels d'offre pour l'électrification, la fourniture d'eau, le traitement de boues de vidange dans des villes ciblées,
- (iii) Les services de consultant pour conseiller le gouvernement sur la structuration de sous projet d'électrification en vue de solliciter les investissements privés
- (iv) La conduite des études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) et des plans d'action de réinstallation (PAR) pour les infrastructures envisagées à Kananga et Mbuji-Mayi
- (v) Le renforcement des capacités des gouvernements provinciaux
- (vi) La formation et les coûts opérationnels (voyages, matériel de bureau, etc.).

La mise en œuvre réussie des activités du PPA et par la suite du projet dépendra de la participation des différentes communautés et parties prenantes. L'engagement et la participation des parties prenantes contribueront au processus de gestion des risques, mais également à la divulgation en temps opportun des informations pertinentes, à la coopération et au soutien des parties prenantes pour le PPA et le projet et à répondre aux préoccupations soulevées par les citoyens. Par conséquent, il favorisera la participation active des citoyens à l'identification, à la planification et à la mise en œuvre des activités du projet.

Le PMPP est un guide avec des procédures et des plans pour impliquer plusieurs groupes de parties prenantes.

Selon la NES 10 du cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les normes de performance NP : 1,2,3 et 4 ; de la Société Financière Internationale du groupe de la Banque mondiale, ce PMPP vise à identifier les parties prenantes au projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Le PMPP vise à contribuer à un engagement coordonné et continu des acteurs pertinents ainsi que des personnes affectées et des parties intéressées tout au long de la mise en œuvre du PPA et permet de décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes.

La norme n°10 souligne que la nature et le niveau de l'engagement des parties prenantes doivent être proportionnels au niveau des risques et des impacts prévus dans le Projet.

Dès que le Bénéficiaire aura accès au PPA, un Cadre d'Engagement des Parties Prenantes sera préparé pour le projet principal avant l'évaluation du Projet. Par conséquent, le but du présent PMPP est de décrire l'engagement des parties prenantes du projet pour s'assurer qu'elles comprennent les avantages du Projet ainsi que les risques sociaux et environnementaux et les mesures d'atténuation pendant la mise en œuvre

des activités du PPA. Il permettra aux parties prenantes de fournir leurs commentaires et leur contribution à la préparation des divers instruments d'atténuation des risques ainsi qu'à toute autre activité mise en œuvre dans le cadre du PPA. Ce PMPP décrit la nature des parties prenantes consultées ainsi que leurs besoins d'information, et les méthodes de leur engagement pour les activités à financer par le PPA.

Ce PMPP est un document vivant et sera divulgué avant le début des activités du PPA. Il sera mis à jour en cas de besoin et suivi tout au long du déroulement des activités du PPA. L'évaluation de l'efficacité de ce PMPP sera faite vers la fin de la phase du PPA.

1.3. Aperçu des risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du projet

Les risques environnementaux et sociaux subséquents aux activités du PPA devraient être modérés, bien que ceux relatifs au projet lui-même aient été évalués "élevés" ; dont, un risque environnemental élevé, un risque social élevé, et un risque d'EAS/HS substantiel. Comme indiqué ci-dessus, les activités mises en œuvre dans le cadre du PPA sont principalement analytiques. Les risques environnementaux ou sociaux qui en découleront sont mieux décrits dans le document "Cadre de Gestion Environnementale et Sociale" du projet.

Certaines activités du PPA, à l'exemple du recrutement pour la réalisation des études et des consultations dans les communautés, présentent certains risques d'EAS/HS et pour lesquels l'équipe en charge du PPA et tous les consultants en charge des études ou fourniture de service, devront obligatoirement signer le code de bonne conduite interdisant clairement l'EAS/HS et indiquant les sanctions y afférents.

Toutefois, l'établissement des études techniques peut poser des problèmes environnementaux tels que la production de déchets électroniques qui doivent être éliminés de manière appropriée conformément aux exigences de la Norme ES n°3. En outre, il est également essentiel que toute assistance technique soit fournie conformément aux normes définies dans le Cadre Environnemental et Social de la Banque. Ainsi, les instruments et produits développés dans le cadre du PPA respecteront lesdites normes et seront donc approuvés par la Banque mondiale. De même, la Banque veillera à ce que tous les risques en aval résultant des études et des consultations soient évalués et que les mesures d'atténuation respectives soient planifiées et mises en œuvre par le client avant même l'approbation du Projet ; ces mesures peuvent bénéficier d'un financement rétroactif, à convenir à un stade ultérieur. L'inclusion précoce des différentes parties prenantes dans la conception et la communication du projet est également importante. Des dispositions sont donc incluses dans le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du PPA et dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social du PPA, ad-hoc.

II. BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la préparation du projet EWAG, des réunions et de consultations entre le Ministère des Ressources hydrauliques et Electricité et la Banque mondiale ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment : COPIREP, CSSP, ANSER, ARE, CEP-O, REGIDESO, SNEL, ont été entreprises depuis octobre 2020 pour discuter de la conception du projet et des zones d'intervention ciblées par le projet. Ces réunions de consultations du public formelles et informelles avec les parties prenantes se sont poursuivies en février 2021 à Goma dans la province du Nord-Kivu, à Kananga dans la province du Kasaï Central et à Kinshasa, en vue d'assurer la participation des populations au processus d'affinement et de planification des activités du projet.

Ces consultations se poursuivent aussi bien par les consultants en charge d'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale (CGES, CPR, EIES & PAR) que par l'équipe en charge de la préparation du projet.

De nombreuses attentes ont été exprimées par les parties prenantes consultées, en ce qui concerne les activités du projet. Le Tableau 1 ci-dessous présente la synthèse des besoins des personnes qui ont été consultées dans le cadre des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.

Les détails sur les rencontres avec les parties prenantes tenues aussi bien à Kinshasa qu'en province, sont consignées dans l'Aide-mémoire de la mission et ont été partagées avec les parties prenantes consultées, tant nationales que provinciales.

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes devant être informées et consultées sur les activités du PPA sont présentées comme suit :

▪ **Parties prenantes concernées**

Le PPA ne financera pas les travaux. Les parties concernées dans ce contexte sont majoritairement des personnes qui devront être consultées pour les études préparatoires financées par le PPA pour les travaux à entreprendre dans le cadre du projet. Ces personnes sont susceptibles d'être touchées positivement ou négativement par les activités du PPA. Les activités concernées incluent la préparation des études d'impact environnemental et social (EIES), la préparation des plans d'action de réinstallation (PAR) et tous les autres documents E&S nécessitant une consultation publique. Les activités, y compris l'enquête de base et diverses études, nécessiteront une consultation significative et la participation du public.

Parties prenantes intéressées

Un large groupe de parties prenantes sont intéressées par le projet en raison de son emplacement, de sa proximité avec des ressources naturelles ou autres, ou en raison du secteur d'intervention du projet. Pour le PPA, cela inclura la Primature, les ministères et agences intéressées (UCM et CEP-O, ANSER, ACE, BCC, ARE, ...), ainsi que les ministères en charge de : Finances ; Environnement et Développement Durable ; Mines ; Urbanisme et Habitat ; Plan ; Infrastructures et Travaux Publics ; Enseignement primaire, secondaire, professionnel et technique ; Industrie ; Petite et moyenne entreprise ; Economie nationale ; Agriculture ; Budget ainsi que les représentants des municipalités, les autorités administratives locales des mairies et provinces couvertes par le projet. Les autres parties prenantes susceptibles d'être intéressées par les activités du PPA incluront notamment : les ONG locales, les Organisations des jeunes œuvrant pour l'accès de Tous à l'énergie, le Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances, les groupes des femmes, les ONGs/ Associations qui travaillent sur la Violence basée sur le Genre (VBG), les ONGs et prestataires de services spécialisés dans la prise en charge des survivantes des VBG ; les mouvements citoyens, les opérateurs publics (SNEL et REGIDESO) et privés du secteur de l'eau et électricité, les institutions bancaires (EQUITY BCDC, Raw-Bank, etc.), les partenaires de développement internationaux dont : l'UE, l'AFD, la BAD, la kfw, la CICR, etc.

▪ **Groupes vulnérables ou défavorisés**

Les groupes vulnérables ou défavorisés sont un segment de la population qui présente certaines caractéristiques spécifiques qui les exposent à un risque plus élevé de sombrer dans la pauvreté que les autres groupes vivants dans les zones ciblées par le projet.

Les groupes vulnérables comprennent les personnes âgées, les familles monoparentales, les handicapés mentaux et physiques, les enfants et les jeunes à risque, les personnes et les ménages touchés par le VIH / sida, les minorités religieuses et ethniques et, dans une certaine mesure, les femmes. Au cours du processus de préparation de l'EIES, du PAR et du Plan d'engagement des parties prenantes (PMPP), une attention particulière sera accordée à l'identification et à la consultation de ces groupes spéciaux de personnes. Les PAR et EIES veilleront à ce que ces personnes soient identifiées et véritablement consultées pour s'assurer que des mesures d'atténuation appropriées sont prises pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Tableau 1. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Catégorie	Partie Prenante/ Entité	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communication privilegiés	Besoins spécifiques
Secteur Public	Différents ministères impliqués dans la préparation du projet (fonctionnaires et personnel des établissements publics)	Personnes instruites	Français	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions des consultations du public et des réunions restreintes ; ▪ Informations transmises par écrit (courriers officiels, notes ou courriels) 	Information sur le processus de préparation du Projet
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises privées, fournisseurs de services et consultants individuels ▪ Opérateurs du secteur de l'électricité et de l'eau ▪ Opérateurs économiques dans les villes concernées ▪ ONG environnementales, de lutte contre les VBG et de lutte contre le COVID-19, association des femmes et association des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La majeure partie des responsables sont instruits ▪ Faible propension à lire des documents 	Français, Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens directs ou semi- directs ▪ Focus groups ou réunions restreintes. ▪ Informations transmises par écrit (courriers officiels ou courriels) et affichage ▪ Communiqué radiophonique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et formation sur les NES de la Banque applicables aux travaux ; ▪ Intégration des clauses E3S dans les contrats et DAO ▪ Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet pendant la période de préparation du projet
Médias	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journalistes de Radios, de Télévisions, de la presse écrite 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes instruites ▪ Grande propension à lire des documents 	Français, Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo	Informations transmises par écrit, radio et télévision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les canaux les plus écoutés tant publics que privés: RTNC, TOP CONGO FM, Radio OKAPI Radio Moto
Populations Riveraines et bénéficiaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communautés locales des villes concernées par le projet ▪ Ménages ou bénéficiaires locaux du projet ▪ Jeunes filles, filles mères et enfants, personnes vivantes avec handicap physique ou mental, personnes âgées ▪ Organisations travaillant pour la prévention et la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ▪ Minorités ethniques, et des autres minorités sexuelles et de genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveaux d'instruction variés (élevé pour les uns et de faible à nul pour les autres) 	Traduction des informations dans les langues locales parlées dans chaque ville (Lingala, Kikongo, Tshiluba et Swahili) et la langue des signes pour les sourds-muets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations transmises à la radio ; ▪ Consultations publiques à grande échelle ▪ Entretiens directs ou semi directs ▪ Visite de terrain avec les représentants de la société civile ▪ Informations transmises par réseaux sociaux (WhatsApp, Viber et Facebook) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être informé sur le processus de consultation du public ▪ Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage ▪ Implication dans le processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts y compris les VBG/EAS/HS ▪ Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque mondiale (IDA, SFI, MIGA) ▪ DFID ▪ KfW ▪ BAD 	Personnes instruites	Français comme langue officielle de l'accord de prêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations transmises par écrit ▪ Communication téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation et prise en compte des recommandations dans la mise en œuvre du projet ▪ Accompagnement dans la mise en œuvre du projet

IV. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

4.1. Objectif et calendrier du programme d'engagement des parties prenantes

Pendant la phase du PPA, UCM impliquera les parties prenantes le plus tôt possible qui poursuivront l'engagement tout au long de la mise en œuvre du PPA, en particulier lors des enquêtes et de la collecte de données de base, la réalisation des études de faisabilité technique et la préparation des EIES et des PAR. Ce processus se poursuivra dans le cadre du projet, à partir des étapes de planification, de mobilisation, de mise en œuvre et jusqu'à ce que le projet soit finalement clôturé. À ce stade, les décisions concernant les réunions publiques, les lieux et le calendrier des réunions n'ont pas encore été prises. Les parties prenantes seront informées une fois le PPA approuvé et avant et pendant la mise en œuvre des activités du PPA.

4.2. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

Le plan d'engagement des parties prenantes sera publié sur les sites Web de la Banque, d'UCM, de CEP-O, du ministère des Ressources hydrauliques et électricité et celui du ministère des finances. En outre, les informations avant et pendant la mise en œuvre du projet seront mises à disposition par le biais de courts rapports et de réunions avec des traductions dans les langues locales dans les communautés où les activités du projet seront mises en œuvre. Des informations seront également transmises par les stations de radio communautaires locales dans les langues locales.

UCM sera responsable du lancement du projet et de la divulgation du PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin que la communauté soit informée des canaux pour faire remonter ses plaintes. Ces réunions prendront la forme de groupes de discussion ; toutes les vues et tous les commentaires seront enregistrés. Les autorités locales sont essentielles dans la mobilisation de la communauté, il sera donc important de tenir des réunions avec elles une fois que des problèmes surgiront dans la communauté. Les EIES et les PAR seront divulgués sur le site Web de l'Agence Congolaise de l'Environnement, d'UCM ainsi que sur le site Web externe de Banque, tout en répondant aux exigences du Cadre environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Des copies papier seront disponibles à UCM pour que les parties intéressées puissent y accéder, les examiner et fournir des commentaires, si nécessaire.

4.3. Stratégie de consultation proposée

Il existe une variété de techniques d'engagement utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser des informations sur le projet auprès du public. Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, les méthodes de consultation culturellement appropriées et le but de l'engagement avec un groupe de parties prenantes doivent être pris en compte. Les techniques à utiliser sont décrites dans le Tableau 2 ci-dessous. Dans le contexte de la COVID-19, la stratégie de consultation publique sera élaborée en tenant compte des orientations du Gouvernement et de la Banque mondiale dans le cadre de la situation de pandémie du COVID-19 en utilisant les médias sociaux, moyens virtuels et d'autres formes appropriées de diffusion. Les lignes directrices pour la réalisation des consultations prendront en compte les éléments suivants :

- Éviter les rassemblements publics de plus de 20 personnes, y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires ;
- Si de petites réunions sont autorisées, des consultations en petits groupes de discussion seront menées. Si cela n'est pas autorisé, tous les efforts raisonnables seront pris pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, y compris webex, zoom, skype, etc.;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plates-formes en ligne et des groupes de discussion dédiés appropriés à cet effet, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes;

- Utiliser des canaux de communication traditionnels (TV, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions;
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes ou les bénéficiaires affectés par le projet est nécessaire, comme ce sera le cas pour la préparation et la mise en œuvre des PAR et EIES, l'UCM identifiera les canaux les plus pertinents et appropriés.

Le tableau ci-dessous résume les techniques de consultation et de divulgation proposées à utiliser au cours du PPA.

Tableau 2. Techniques de consultation et de divulgation proposées

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Correspondances (téléphone, e-mails)	Relayer des informations et messages, spécialement en période de pandémie.
Rencontres individuelles	Diffuser des informations aux représentants du gouvernement, aux ONG, au gouvernement local et aux organisations / agences
Réunions formelles	Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi. Lorsque possible, ces réunions seront organisées par le biais de canaux en ligne, y compris WebEx, zoom, Skype, etc.
Réunions publiques	Utile pour obtenir le point de vue des parties prenantes sur les questions de santé et de protection sociale en cas de pandémie. Ces réunions ne seront organisées que si strictement nécessaire. Elles compteront avec la participation d'un nombre limité de personnes(en accord avec les décrets promulgués pour faire face à la pandémie) et respecteront les règles de distanciation sociale et d'hygiénisation.
Réunions de groupes de discussion	Rechercher des points de vue et des opinions. En groupes restreints en accord avec les décrets promulgués pour faire face à la pandémie) et respecteront les règles de distanciation sociale et d'hygiénisation.
Site web du projet	Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles, y compris la violence sexiste
Communication directe avec les parties prenantes en vue de construire des relations personnelles.	Ces réunions seront organisées avec les propriétaires d'actifs concernés en constituants de petits groupes.
Dépliant du projet	Enregistrer les réunions
Médias	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes

4.4. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont un segment de la population qui présente des caractéristiques spécifiques qui l'exposent à un risque plus élevé de sombrer dans la pauvreté que d'autres vivants dans des zones ciblées par un projet. Les groupes vulnérables comprennent les personnes âgées, les familles monoparentales, les handicapés mentaux et physiques, les enfants et les jeunes à risque, les personnes et les ménages affectés par le VIH /SIDA, les minorités religieuses et ethniques, les femmes.

Alors que le projet est susceptible d'attirer un afflux de main-d'œuvre dans les zones du projet, l'augmentation des flux de revenus pour certains travailleurs, si elle n'est pas bien gérée, peut entraîner des tensions sociales, au niveau des ménages et de la communauté, augmentant ainsi le risque de comportements illicites et l'exposition à des situations à haut risque telles que l'exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel

(EAS/HS) et la violence basée sur le genre (VBG) qui affectent principalement les membres vulnérables de la communauté.

Pour compléter les mesures d'atténuation dans le PGES, une évaluation des risques de EAS/HS sera réalisée et un plan d'action pour la prévention et réponse aux EAS/HS sera élaboré et des actions proposées seront partagées avec le public pour se prémunir contre ce risque et leur fournir des informations sur les procédures de signalement à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet.

Le processus d'identification des parties prenantes procédera à l'identification des groupes pouvant être jugés vulnérables dans le cadre de ce projet. Des entretiens spécifiques (focus group) avec ces groupes vulnérables seront aussi organisés pendant les différentes phases de consultation. Pendant le processus de préparation, le projet mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes simplifié pouvant faciliter le feedback de tous les acteurs y compris les groupes vulnérables. Le fonctionnement de ce MGP simplifié sera assuré par UCM.

D'autres groupes vulnérables sur ce projet peuvent être identifiés au cours des étapes futures de l'engagement communautaire, et le plan sera révisé en conséquence pour refléter cette identification de nouvelles parties prenantes.

4.5. Échéanciers

Le projet est prévu pour une durée de 7 ans. La divulgation d'informations et les consultations sont particulièrement pertinentes tout au long des premières étapes du projet, mais également tout au long du cycle du projet. Les activités au titre de chaque sous-composante comprendront des consultations supplémentaires avant leur démarrage, pour assurer une bonne sélection des bénéficiaires, la transparence et la responsabilité sur les modalités du projet, et permettre aux voix de la communauté de former la base de la conception concrète de chaque intervention ; les consultations se poursuivront tout au long du cycle du projet. Ce PMPP couvre spécifiquement les activités dans le cadre du PPA, dont la durée prévisionnelle est d'un (1) an. Comme il n'y a pas d'informations actuelles disponibles concernant les échéanciers du projet, cette section sera mise à jour une fois la conception du projet finalisée. Au cours du PPA, les consultations seront menées tous les 4 mois.

Par la suite, le PMPP fera l'objet d'une consultation et sera diffusé et publié par UCM avant l'évaluation finale du projet.

4.6. Examen des commentaires

Les suggestions, commentaires, clarifications et autres informations collectées seront consignés dans des notes de consultation, et à la prochaine occasion d'engagement, un résumé de la façon dont ils ont été pris en compte sera communiqué au groupe des parties prenantes.

Ce document comprend des détails sur les consultations entreprises dans le cadre de la phase de préparation du projet, y compris les principaux points de discussion et des recommandations pour répondre aux commentaires des parties prenantes. Les commentaires (écrits et verbaux) seront recueillis par un responsable de la mobilisation des parties prenantes. Les Responsables du projet examineront et analyseront minutieusement ces commentaires. Les décisions prises y afférentes devront être approuvées par UCM. Un feedback sur ces commentaires devra aussi être effectué auprès des parties prenantes concernées. Les préoccupations exprimées par les parties prenantes et les engagements pris par le projet seront consignés dans les instruments du projet (PAR, EIES, et PMPP).

Au cours de la mise en œuvre, les informations recueillies seront soumises à l'équipe de sauvegarde environnementale et sociale d'UCM afin de s'assurer que le projet dispose d'informations générales sur la perception des communautés et qu'il reste sur la cible. Il sera de la responsabilité d'UCM de s'assurer que

les commentaires et les contributions sont répondus, et de garder une ligne de retour ouverte aux communautés.

4.7. Phases futures du projet

Les activités du PPA qui sont couvertes par ce PMPP soutiennent le projet en cours de préparation. Pendant la phase du PPA, toutes les parties prenantes seront informées de l'avancement des activités du PPA ainsi que des mises à jour sur la préparation des principaux sous-projets. Les parties prenantes du projet seront tenues informées au fur et à mesure du développement du projet, y compris des rapports sur la performance environnementale et sociale du projet et de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes. Le PMPP devra aussi garantir l'intégration des préoccupations des Personnes affectées par le Projet (PAPs) et autres Parties Prenantes dans la conception du projet et les instruments E&S. Le projet fera rapport trimestriellement aux parties prenantes pendant la mise en œuvre PMPP.

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les spécialistes en développement social et en environnement d'UCM seront chargés d'assurer la mise en œuvre efficace du PMPP et rendront compte au Coordonnateur du Projet. Le budget pour la mise en œuvre du PMPP sera financé par les ressources du PPA. Il est prévu que 1 200 000,00 de dollars US soient dédiés à l'élaboration des instruments de Sauvegarde Environnementale et Sociale. Durant le PPA, un montant estimatif de 150 000,00 dollars US sera alloué à la mise en œuvre du PMPP.

5.2. Fonctions et responsabilités de gestion

Pour s'assurer de l'efficacité du plan d'engagement des parties prenantes, UCM sera responsable de la mise en œuvre quotidienne des activités du PPA, y compris la mise en œuvre du PMPP. Dans le cadre du PPA, UCM embauchera un spécialiste en VBG pour appuyer la mise en œuvre du MGP du PMPP pour les aspects liés aux plaintes relatives à l'EAS/HS. L'embauche de ce spécialiste a été inscrite dans le PEES comme l'un des engagements du pays.

Les spécialistes en développement social et en environnement assureront la mise en œuvre effective du PMPP lors des phases initiales du PPA. Ces derniers orienteront la stratégie de la mobilisation des parties prenantes et superviseront l'exécution des activités prévues.

VI. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet sera élaboré avant l'approbation du projet et inclus dans le plan de mobilisation des parties prenantes du projet. Toutefois, jusqu'à l'établissement du PMPP du projet et du mécanisme de gestion des plaintes, tout cas de plaintes ou doléances liés aux activités du PPA seront traités par le Spécialiste du Développement Social au sein de la Cellule d'Exécution du Projet (PIU) du Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques « EASE » (P156208), à savoir l'Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM) conformément au Mécanisme Gestion des Plaintes mis en place pour le PPA. Ce mécanisme sera adapté pour être particulièrement sensible aux plaintes concernant les EAS/HS. Un registre permettant d'enregistrer les informations sur tous les griefs et leur résolution sera conservé par l'UCM. Les plaintes concernant les EAS/HS seront enregistrées séparément sur un registre spécifique et seront orientées vers les structures de prise en charge holistique des survivants de VGB. Les procédures de gestion et de vérification des plaintes garantiront la confidentialité et seront centrées sur les survivants.

6.1. Sensibilisation et information sur le Mécanisme de gestion des plaintes

UCM informera toutes les parties prenantes via la stratégie de communication du projet et via tout support d'information du projet, de l'existence de Mécanisme de gestion de plaintes qui prendra en compte toutes les plaintes et doléances liées à la préparation du projet.

Les informations doivent être communiquées d'une manière claire, compréhensible pour les tiers ciblés, et utilisant différents supports / méthodes. En particulier, les modes d'enregistrement des plaintes devront être bien précis et mis en exergue dans les communications et sensibilisations à faire.

Par ailleurs, tous les supports de communication produits concernant le mécanisme de gestion des plaintes (dépliant, affiche, articles et communiqué de presse) devront préciser l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du (des) responsable(s) du projet.

6.2. Mécanisme de dépôt des plaintes

Durant la phase de préparation du projet, les doléances pourraient être rapportées par les moyens suivants :

- (i) verbalement par rencontre directe avec le plaignant, au niveau des municipalités, villes et provinces concernées. Les plaintes verbales seront enregistrées dans un registre de doléances.
- (ii) appel téléphonique : Les plaignants peuvent également téléphoner au spécialiste de développement social d'UCM
 - Contact : +243 84 78 24 066
 - E-mail : info@ucmnergie-rdc.com
 - Nom (à compléter plus tard)
- (iii) Lettre envoyée à UCM. Les doléances peuvent également être adressées par une lettre officielle adressée au Coordonnateur de l'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité à l'adresse suivante : Concession ZIMBALI & GOMBE RIVER, 2^{ème} étage, 1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Haut Commandement), Kinshasa/Gombe

6.3. Processus de traitement de plaintes

Les plaintes reçues durant la préparation du projet seront traitées directement par le spécialiste de développement social d'UCM sous la direction du coordonnateur du projet EWAG.

(i) Principes pour le traitement à l'amiable des plaintes

Toute plainte reçue doit être traitée équitablement (enregistrée, vérifiée et analysée, soumise à une investigation si nécessaire, statuée et les réponses communiquées au plaignant). Le traitement d'une plainte est considéré comme achevé après résolution, prise de décision et retour d'informations auprès des plaignants. Pour les plaintes liées à l'EAS/HS, des procédures administratives seront utilisées, l'arrangement à l'amiable ne sera jamais utilisé.

Cependant, les plaintes reçues devront être collectées par les parties prenantes. Celles-ci analyseront les faits et statueront en conséquence.

(ii) Niveau de traitement des plaintes et doléances

- Tri et classement des plaintes

Les deux étapes de tri et de classement des plaintes consistent à déterminer la nature des plaintes reçues et deuxièmement à catégoriser l'information reçue afin de déterminer la durée de son traitement et procéder à

son examen et enquête, si nécessaire. Les tris et classement seront réalisés directement par le spécialiste de développement social d'UCM. Le délai de tri et de classement des plaintes est de deux (02) jours maxima.

- Traitement des plaintes :

Généralement, le spécialiste de développement social :

- Examine l'éligibilité de la plainte au mécanisme :
- Produit si nécessaire de tout dossier jugé être utile ;
- Analyse la pertinence de la plainte,
- Procède à une investigation si nécessaire,
- Prend une décision et transmet les recommandations et des résolutions prises au plaignant ;
- Enregistre les décisions et recommandations dans le registre des plaintes.

- Durée de traitement des plaintes. :

Dans le cas de traitement des plaintes du projet, le règlement à l'amiable devra être privilégié et bouclé sous un délai maximum de 8 jours. Cette durée comprend de la réception de la plainte jusqu'à la fermeture du dossier dans les bases de données.

Toutefois, le recours à la justice n'est pas exclu. Mais, c'est une procédure coûteuse et qui peut prendre trop de temps.

(iii) Clôture de la plainte

La procédure est clôturée si la médiation est satisfaisante pour les parties et mène à une entente. Il faut alors documenter la résolution satisfaisante.

(iv) Archivage

L'archivage dans la base de données du MGP se fera au niveau d'UCM. Autant, UCM mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes reçues et traitées, elle établira une base de données qui capitalisera l'ensemble des plaintes et doléances reçues et traitées dans le cadre du projet. UCM assurera la capitalisation générale et la gestion de la base de données centrale. Le suivi global du traitement des plaintes dans le cadre du PPA sera aussi assuré par UCM. Par conséquent, le spécialiste de développement sociale établira des rapports périodiques sur la situation des plaintes relatives au projet (nombre de plaintes reçues, catégories de plaintes, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des plaignants, ...).

VII. SURVEILLANCE ET RAPPORTS

Le suivi et l'établissement de rapports comprendront l'implication des Parties affectées par les activités du PPA dans le suivi des mesures d'atténuation qui seront convenues sur les instruments de sauvegarde du projet inclus dans PEES afin de répondre aux préoccupations des parties prenantes ; ainsi, promouvoir la transparence. Le projet établira un système de suivi participatif, qui utilisera des indicateurs sensibles aux parties prenantes concernées. En outre, le projet impliquera les parties concernées en rassemblant leurs observations pour trianguler les résultats scientifiques et les impliquer dans les discussions participatives des missions externes et de suivi-évaluation.

A ce stade de la préparation du projet, UCM partagera les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes de cette première phase pendant l'atelier de validation du PMPP prévu à cet effet.

Des ateliers de vulgarisation au niveau des communautés locales impliquées dans le processus de développement du PMPP devraient être aussi programmés. La vulgarisation pourrait prendre la forme soit

d'atelier, soit d'émissions radiophoniques ou autres mécanismes entendus pendant le processus de préparation du PMPP.

Il est également prévu que les différents instruments de sauvegarde qui seront élaborés au cours du PPA bénéficieront d'une consultation publique au cours de laquelle les commentaires et observations des PAPs et Parties Prenantes seront notés pour être pris en compte. Ces instruments seront par la suite publiés sur le site d'UCM et largement diffusés dans les différentes institutions locales.

7.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

UCM assurera le suivi du PMPP conformément aux exigences du Plan d'engagement environnemental et social (PEES). L'étendue et le mode de suivi des parties prenantes en ce qui concerne la performance environnementale et sociale seraient proportionnés aux risques et impacts potentiels de performance environnementale et sociale du projet et à leur effet sur les différents intérêts des parties prenantes.

Pendant toute la période du PPA les actions de suivi seront entreprises pour rencontrer les intérêts des parties prenantes et garantir la performance environnementale et sociale du projet. Les parties prenantes seront impliquées pour :

- mener l'engagement des parties prenantes de manière consultative, conformément au PMPP et s'appuyer sur les canaux de communication et d'engagement établis
- collecter des commentaires sur la performance environnementale et sociale du projet et sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans le PEES du PPA sur une base semestrielle.
- s'assurer des examens périodiques du respect des exigences de l'accord juridique, y compris le PEES.
- impliquer les parties prenantes et des tiers tels que des experts indépendants, des communautés locales ou des organisations non gouvernementales (ONG), à compléter ou vérifier, le cas échéant, les informations de suivi des parties prenantes;

Lorsque d'autres agences ou des tiers seraient responsables de la gestion des risques et des impacts spécifiques et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation, le gouvernement collaborerait avec ces agences et des tiers pour établir et surveiller ces mesures d'atténuation.

7.2. Faire rapport aux groupes de parties prenantes

Le processus d'engagement des parties prenantes visera à soutenir le développement de relations solides, constructives et réactives entre les principales parties prenantes du projet pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du projet. L'engagement efficace entre le gouvernement et les parties prenantes au projet améliore l'environnement et la durabilité sociale des sous-projets, améliore l'acceptation des projets et contribue de manière significative à la conception et à la mise en œuvre réussie des sous-projets.

Toutes les réunions d'engagement des parties prenantes comporteront des procès-verbaux, qui seront stockés dans la base de données d'engagement des parties prenantes du projet ; il s'agira de s'assurer que (i) il existe des documents auxquels il est possible de se référer et que toutes les opinions exprimées sont prises en considération, et (ii) les engagements pris sont tenus. En outre, les résultats des activités d'engagement des parties prenantes avec les commentaires qui ont été pris en compte seront rapportés dans le PEES et les rapports d'avancement de suivi par toutes les parties. Bien que cela soit destiné à un usage interne uniquement, il donnera lieu à un rapport annuel sur l'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet.

A ce stade de la préparation du projet, les spécialistes en environnement et celui du développement social en charge de la mise en œuvre du PMPP partageront les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes de cette première phase pendant l'atelier de validation du PMPP prévu à cet effet.

Des vulgarisations au niveau des communautés locales impliquées dans le processus de développement du PMPP devraient être aussi programmées. La vulgarisation pourrait prendre la forme soit d'atelier, soit d'émissions radiophoniques ou autres mécanismes entendus pendant le processus de préparation du PMPP.

7.3. Préparation des Instruments de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux

La préparation de chacun des instruments d'atténuation des risques sociaux et environnementaux ci-dessus impliquera plusieurs parties prenantes, notamment le Ministère des Finances et les Gouvernements Provinciaux du Kasai-Central et du Kasai-Oriental, seront les principales parties prenantes institutionnelles à consulter pendant la préparation de tous ces documents. En outre, le Bénéficiaire consultera toutes les parties prenantes jugées pertinentes, ainsi que les membres de la communauté et les organisations de la société civile concernées, conformément aux meilleures pratiques décrites dans la Norme ES n°1 et les notes d'orientation qui l'accompagnent. Les instruments qui en résulteront décriront le processus de consultation, sa méthodologie et les documents de mise en œuvre correspondants.

Les TDR relatifs à la préparation des instruments des sauvegardes devront intégrer : (i) un plan de consultation du public à mettre en œuvre par les consultants en charge de l'élaboration desdits instruments ; (ii) la tenue des consultations avec des groupes vulnérables spécifiques, ou la tenue des consultations séparées selon le genre pour les questions de VBG ; (iii) la diffusion des versions finales des instruments des sauvegardes, localement et sur le site web externe de la Banque mondiale.

L'UCM veillera à ce que : (i) l'ébauche du PMPP soit divulguée dès que possible et avant l'évaluation du projet et ce, pour solliciter les points de vue des parties prenantes sur cette ébauche, y compris les propositions d'engagement futur ; (ii) si des modifications importantes sont apportées à l'ébauche du PMPP, c'est une version mise à jour qui sera divulguée.

VIII. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Les activités relatives au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes seront déclinées dans les plans (annuels, trimestriels et mensuels) du PPA. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (apports mensuels, trimestriels et semestriels et annuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du PPA. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est le spécialiste en sauvegarde sociale, qui sera assisté du spécialiste en sauvegarde environnementale, spécialiste en VBG et du spécialiste en suivi-évaluation du projet.

Annexe 1. Résumé de l'identification et de l'analyse du niveau d'engagement des parties prenantes sur le plan National, Provincial et Communautaire en fonction des activités du PPA

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
Consultations techniques pour l'élaboration du plan stratégique de passation de marché (PPSD) et du manuel d'opération du projet					
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'Electricité (UCM & ANSER)	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Régie de distribution d'eau (REGIDESO) et la CEP-O	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Agences des Nations Unies et autres partenaires du développement	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère du Genre, famille et enfant	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration Provinciale de la ville de Kinshasa, du Kasai centrale et Kasai orientale et Nord Kivu	Élevé	Provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Organisations de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Opérateurs du secteur de l'eau, d'électricité et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration locale (mairies)	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Fédération des entreprises du Congo	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Communautés	Élevé	Provincial, local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	En cas de besoin	UCM
Fournisseurs de matériaux de construction	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Responsables des hôpitaux de référence et des services d'urgence médicale	Élevé	Local et provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Société Nationale d'Electricité (SNEL) : - Exploitants de la centrale de Mobayi et du réseau de distribution de Gbadolite et environs - Exploitant du réseau de distribution de Kinshasa Centre et Ouest	Élevé	National, provincial et Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Utilisateurs des services écosystémiques associés à la rivière Ubangi sur laquelle est construit le barrage de Mobayi,	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
notamment : la communauté des pêcheurs des villages Ziamba, Kumbu-Agundu, Kumbu-Kopele, etc.					
Banque Centrale du Congo (BCC)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	En cas de besoin	UCM
Banques Commerciales	Élevé	National, provincial, local	Consultations	En cas de besoin	UCM
Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Secteur Privé	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Trimestrielle pendant la préparation des études	UCM
Consultations techniques dans le cadre d'élaboration des études de pré faisabilité, de faisabilité et de préparation de dossiers d'appels d'offre pour l'électrification, la fourniture d'eau, le traitement de boues de vidange dans des villes ciblées					
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'Electricité (UCM, ANSER, ARE, Secrétariat Général aux Ressources hydrauliques et électricité)	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des Mines (cadastre minier, Direction de protection de l'environnement minier « DPEM »)	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la structuration des sous-projets	UCM
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (Direction d'Assainissement « DAS »)	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration locale (mairies et communes des villes concernées)	Élevé	Local	Consultations	Trimestriellement	UCM
Organisations de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Agences des Nations Unies et autres partenaires du développement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Opérateurs privés du secteur de l'eau, d'électricité et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Opérateurs publics du secteur de l'eau et l'électricité (Société nationale d'électricité et la Régie de distribution d'eau)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des infrastructures et Travaux Publics à travers les Directions provinciales de l'Office de Voirie et Drainage (OVD) et l'Office des Routes (OR)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration Provinciale de la ville de Kinshasa, du Kasai centrale et Kasai orientale et Nord Kivu	Élevé	Provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
Organisations de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Opérateurs du secteur de l'eau, d'électricité et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration locale (mairies)	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Fédération des entreprises du Congo	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Communautés	Élevé	Provincial, local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	En cas de besoin	UCM
Secteur Privé	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Trimestrielle pendant la préparation des études	UCM
Consultants Juridiques et Réglementaires : Préparation des Instruments de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux					
Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère du Plan et de la Reconstruction	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'Electricité	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des Affaires sociales et Ministère du Genre, Famille et Enfant	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration provinciale de Kinshasa, du Nord et Sud Kivu, d'Ituri, de Lomami, de Kwilu, de Kasai central et oriental	Élevé	Provincial	Consultations	Trimestriellement	UCM
Administration locale (Communes)	Élevé	Local	Consultations	Trimestriellement	UCM
Fournisseurs de matériaux de construction	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Responsables des hôpitaux de référence et services d'urgence médicale	Élevé	Local et provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
Société Nationale d'Electricité (SNEL) : - Exploitants de la centrale de Mobayi et du réseau de distribution de Gbadolite et environs - Exploitant du réseau de distribution de Kinshasa Centre et Ouest	Élevé	National, provincial et Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Utilisateurs des services écosystémiques associés à la rivière Ubangi sur laquelle est construit le barrage de Mobayi, notamment : la communauté des pêcheurs des villages Ziamba, Kumbu-Agundu, Kumbu-Kopele, etc.	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Organisations de la société civile y compris organisation de base communautaire, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des organisations de femmes, et Organisations des opérateurs du secteur d'électricité, de l'eau et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Organisations de femmes et regroupement des associations de promotion de la femme	Elevé	National, provincial, local	Consultations	Semestriellement, pendant la préparation des études et durant toute la durée du projet	UCM
Agences des Nations Unies et autres Partenaires du Développement	Élevé	Provincial, local	Consultations	Semestriellement	UCM
Communautés en général mais aussi les femmes séparément en petits groupes séparés et animés par une femme pour les aider à se sentir à l'aise pour partager des opinions et des opinions et des suggestions, ce qu'elles ne peuvent peut-être pas faire lors des réunions générales, comme les normes sociales locales exigent / encouragent les femmes à rester silencieuses (en particulier devant les leaders communautaires, etc.).	Élevé	Provincial, local	Focus group discussions (FGD), Consultations	Trimestriellement	UCM
Les jeunes	Élevé	Provincial, local	KII, FGD, Consultations	Trimestriellement et pendant la préparation des études	UCM
Les jeunes femmes devront également être consultées en petits groupes séparés et animés par une femme	Élevé	Provincial, local	KII, FGD, Consultations	Trimestriellement et pendant la préparation des études	UCM
Secteur Privé	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Trimestriellement et pendant la préparation des études	UCM
Media	Élevé	National et provincial	Consultations	En cas de besoin	UCM

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
Consultations techniques dans le cadre de la structuration de sous projet d'électrification en vue de solliciter les investissements privés					
Les Gouverneurs de provinces de Kwilu, Kasaï, Kasaï central, Kasaï oriental, Lomami, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Ituri, Nord-Ubangi et la ville province de Kinshasa	Élevé	National	Consultations	Trimestriellement et en temps de besoin durant toute la période de prestations du consultant	UCM
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité	Élevé	National, provincial	Consultations	Trimestriellement et en temps de besoin durant toute la période de prestations du consultant	UCM
Ministère de l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises	Élevé	National	Consultations	En cas de besoin	UCM
Ministère de l'Economie Nationale	Élevé	National	Consultations	En cas de besoin	UCM
Ministère de Portefeuille	Elevé	National, provincial	Consultations	Trimestriellement et en temps de besoin durant toute la période de prestations du consultant	UCM
Ministère des Mines	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la structuration des sous-projets	UCM
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère des Affaires foncières	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration locale (mairies de villes concernées)	Élevé	Local	Consultations	Trimestriellement	UCM
Organisations de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Opérateurs du secteur de l'eau, d'électricité et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Agences des Nations Unies et autres partenaires du développement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Semestriellement	UCM
Société Nationale d'Electricité (SNEL) : - Exploitants de la centrale de Mobayi et du réseau de distribution de Gbadolite et environs - Exploitant du réseau de distribution de Kinshasa Centre et Ouest	Élevé	National, provincial et Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Banque Centrale du Congo (BCC)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	En cas de besoin	UCM
Banque Commerciale du Congo (BCDC)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	En cas de besoin	UCM

Parties Prenantes	Pertinence	Niveau d'Engagement	Méthode d'Engagement	Calendrier	Responsable
Consultation dans le cadre de l'élaboration du plan de renforcement des capacités des gouvernements provinciaux					
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité (UCM & ANSER)	Élevé	National, provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration Provinciale de la ville de Kinshasa, du Kasai central et Kasai oriental et Nord Kivu	Élevé	Provincial	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Organisations de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Opérateurs du secteur de l'eau, d'électricité et d'assainissement	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Administration locale (mairies)	Élevé	Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Fédération des entreprises du Congo	Élevé	National, provincial, local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Communautés	Élevé	Provincial, local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	En cas de besoin	UCM
Consultation dans le cadre de l'acquisition des matériels et fourniture de bureau, l'élaboration du PTBA et coûts opérationnels (voyages, matériel de bureau, etc.), ainsi que du plan de formation					
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité (secrétariat général, cabinet du ministre)	Élevé	National, provincial	Consultations	En cas de besoin	UCM
ANSER, ARE, CEP-O	Elevé	Local	Consultations	En cas de besoin	UCM
Régie de distribution d'eau (REGIDESO)	Elevé	Local	Consultations	En cas de besoin	UCM
Société Nationale d'Electricité (SNEL) - Exploitants de la centrale de Mobayi et du réseau de distribution de Gbadolite et environs - Exploitant du réseau de distribution de Kinshasa Centre et Ouest	Élevé	National, provincial et Local	Consultations	Au hasard dans le cadre de la préparation	UCM
Ministère de finances (CSSP)	Élevé	National, provincial, local	Consultations	En cas de besoin	UCM

Annexe 2. Carte de la zone d'intervention du projet

